



**CÔTOYER
L'EXTRA
ORDINAIRE**

**TOHU
Cité des arts du cirque**

**Mémoire déposé dans le cadre des
consultations prébudgétaires du
Gouvernement du Québec, 2023-2024**

Présentation de l'organisme

La TOHU est le seul diffuseur spécialisé en **cirque contemporain** en Amérique du Nord, accueillant chaque année une vingtaine de productions québécoises et internationales et environ 500 000 spectateurs pour toutes ses activités. Depuis vingt ans, elle s'ancre au cœur de la Cité des arts du cirque, un concept unique au monde qui rassemble l'une des meilleures écoles de formation en arts du cirque (ÉNC), le siège social international du Cirque du Soleil et la TOHU.

En plus de sa saison traditionnelle (octobre-juin), la TOHU dernière est aussi productrice :

- depuis 2010, de MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE, le plus important **festival international** de cirque sur le continent (400 000 spectateurs / an pré-pandémie)
- depuis 2015, du Marché international de cirque contemporain (MICC), l'une des plus importantes plateformes d'échanges dédiée au développement de la discipline et à sa **circulation internationale** (800 participants à l'année et 200 au RDV annuel);
- depuis 2021, de Destination TOHU, un nouvel espace de programmation estivale, convivial et d'inspiration foraine, avec plusieurs chapiteaux déployés sur le site extérieur et des représentations de cirque et de toutes disciplines les fins de semaine ;
- et depuis 2022, des 3GÉANTS, un projet unique de **relance culturelle, touristique et commerciale** à fort rayonnement, présent dans plusieurs quartiers de la métropole.

Ce faisant, depuis 2004, la TOHU joue un rôle central dans l'émergence, la consolidation et l'exportation du cirque contemporain québécois, dont le modèle d'affaires reposait (pré-COVID) majoritairement sur la tournée internationale (jusqu'à 90% des revenus). Le marché québécois, traditionnellement très restreint en dehors de Montréal et Québec, est en train d'émerger progressivement grâce aux efforts de En Piste et de quelques diffuseurs pluridisciplinaires en région, portés par la TOHU. Aujourd'hui, Montréal est **reconnue internationalement comme l'une des capitales mondiales du cirque contemporain**, un important vecteur de rayonnement culturel, touristique et économique.

En complément, la TOHU est aussi un pionnier du concept de **développement durable par la culture** : pavillon d'accueil et d'interprétation du parc Frédéric-Back ; leader reconnu en matière d'écoresponsabilité dans les arts vivants ; diffuseur pluridisciplinaire gratuit et employeur de choix pour les citoyens du quartier Saint-Michel, historiquement défavorisé mais jeune et très multiculturel.

Recommandations

La TOHU travaille depuis 20 ans dans une perspective d'impact collectif et s'appuie sur la force de réseaux et regroupements dont elle salue la richesse du contenu et des idées. À ce titre, elle appuie certaines des recommandations émises, dans le cadre de ces consultations pré-budgétaires ou précédemment, par les organismes suivants :

- En Piste, le regroupement national des arts du cirque ;
- le Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI) ;
- Culture Montréal et le Réseau des conseils régionaux de la culture ;
- Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) ;
- la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) ;
- le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM) et le Chantier de l'économie sociale.

Nonobstant et incluant la liste de partenaires ci-dessus, la TOHU recommande au Gouvernement du Québec ce qui suit :

1. Soutien aux arts du cirque spécifiquement :

Le cirque contemporain est une discipline artistique **typiquement québécoise** et qui occasionne un **rayonnement majeur** pour la créativité d'ici, partout à l'étranger. On sait que le réseau diplomatique du Québec s'appuie régulièrement sur la présence de compagnies circassiennes québécoises à l'étranger pour organiser des activités de réseautage ou de valorisation des entreprises et produits d'ici. De plus, son modèle d'affaires particulier, qui s'appuie sur la versatilité des possibilités de diffusion (salle, aréna, rue, cabaret, croisières etc.) lui permet de générer une activité économique importante et majoritairement portée par des **fonds privés**.

Cela étant, la pandémie a mis à mal le modèle, avec la fermeture brutale des frontières internationales alors que plus de 90% des revenus des compagnies de cirque québécoises provenaient de tournées à l'étranger. Le réseau de diffusion au Québec, malgré des améliorations récentes, demeure fragile et trop restreint, ce qui prive les artistes d'ici d'un lien pourtant indispensable avec son public, générant une situation ubuesque dans laquelle une partie de la planète reconnaît **l'excellence du cirque québécois** alors que le public québécois l'ignore massivement. D'autre part, si l'ensemble des secteurs économiques souffre de la pénurie de main d'œuvre, le milieu culturel a été particulièrement frappé, avec notamment un exode des artistes et travailleurs culturels vers des métiers moins précaires ou à temps plein, et les arts du cirque ont été d'autant plus frappés que la plupart de ses métiers sont ultraspécialisés (maîtrise artistique d'une discipline ou d'un agrès, techniciens-gréeurs etc.).

En tenant compte de ces éléments, la TOHU appuie les demandes suivantes d'En Piste :

- « Soutenir la mise en place d'une campagne de promotion pour faire connaître et découvrir le cirque », afin de consolider le lien des artistes québécois avec leur public local et ainsi **accroître la demande domestique** et le marché national.
- « Constituer un fonds de dotation de **50 M\$** pour assurer la **mise à niveau des infrastructures** en cirque au Québec. » Ce point participe également à la consolidation du réseau de diffusion et donc au développement de la demande sur l'ensemble du territoire. C'est un enjeu particulièrement crucial pour le cirque contemporain qui nécessite des agrès et équipements très spécifiques et pour lequel la notion de sécurité des artistes est plus vive que pour d'autres disciplines.
- « Assurer la pérennisation et la structuration du secteur des arts du cirque en consacrant une enveloppe financière [de **15 M\$** annuelle réservée au cirque] au Conseil des arts et des lettres du Québec » (CALQ). L'enveloppe exceptionnelle de 21,8 M\$ sur deux ans débloquée durant la pandémie a permis de préserver l'essentiel des acquis en maintenant actifs une partie des artistes de cirque et en stimulant la création et la présentation d'une grande variété de nouvelles œuvres, particulièrement des petites formes plus accessibles pour la circulation sur le territoire national. La disparition de ces financements risque de donner un coup d'arrêt brutal à une industrie en **plein processus de relance**.
- « Supporter le MTESS face à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur des arts du cirque », particulièrement spécialisée (techniciens, gréeurs, travailleurs culturels).

La TOHU demande également au Ministère de l'Éducation de continuer à **rehausser les budgets consacrés aux sorties scolaires** et développer des processus d'affectation des enveloppes qui garantissent un **équilibre entre les différentes disciplines** artistiques. Le cirque contemporain, spectaculaire, convivial et grand public, obtient souvent un accueil très favorable du jeune public et devrait s'insérer naturellement dans l'offre culturelle scolaire. De plus, il est reconnu que stimuler l'appropriation d'une forme artistique par le public scolaire permet de développer l'auditoire et la demande de demain. Le cirque contemporain étant un élément distinctif de la culture québécoise actuelle, il semble naturel que les élèves du primaire et du secondaire y soient régulièrement exposés.

2. Soutien au milieu culturel en général :

Parmi les enjeux récurrents signalés par une grande partie du milieu culturel québécois, la TOHU s'inquiète notamment de la reprise progressive et éparpillée de la fréquentation des salles de spectacle ; de la vétusté des installations culturelles, particulièrement dans un contexte de très forte inflation des coûts des équipements et de la construction ; de la crise de main d'œuvre spécialisée (artistes, techniciens de scène, personnel d'accueil à l'horaire, travailleurs culturels) dans un contexte de précarisation accrue par les fermetures et réouvertures successives des lieux culturels et de perte de compétitivité des salaires offerts vis-à-vis d'autres secteurs.

Ainsi, la TOHU demande :

- De prendre en compte la réalité de l'inflation pour **augmenter significativement les montants de soutien à la mission** qui seront alloués par le CALQ à l'hiver 2024. Le dernier cycle de financement quadriennal a eu lieu en 2017 et le CALQ a pris la décision de maintenir les financements accordés après 2021 dans le contexte de la pandémie. Si cette décision a permis de gagner en prévisibilité dans un environnement incertain, il reste que l'aide au fonctionnement aura stagné pendant sept exercices consécutifs alors que les coûts d'opération ont augmenté de façon spectaculaire. Il y a donc un rattrapage colossal à réaliser dès le prochain appel à projet et ce, uniquement pour maintenir le volume d'opérations au niveau de 2017.
- De maintenir pour **au moins un exercice supplémentaire les aides post-pandémie** visant à soutenir la reprise de la diffusion le temps que le public revienne pleinement dans les salles. La réalité des rapports de billetterie montre que, à l'exception de quelques disciplines, la plupart des salles de spectacle continuent en 2023 à réaliser des taux de remplissage nettement inférieurs à ceux observés en 2019-2020. La *Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois* du CALQ vient à échéance le 31 mars 2023, alors qu'elle a grandement encouragé les diffuseurs à continuer à programmer des compagnies québécoises depuis deux ans, stimulant le milieu et faisant travailler artistes et travailleurs culturels.
- Bonifier de façon substantielle l'enveloppe d'**aide aux immobilisations du MCCQ** (construction, rénovation, acquisition d'équipement spécialisé). La TOHU se montre vivement inquiète de récents échos laissant penser que les PTI du Gouvernement du Québec pour les infrastructures culturelles sont vouées à demeurer gelées, voire à diminuer, en raison de l'augmentation de tous les coûts de chantier (pénurie de main d'œuvre, ruptures d'inventaire, délais etc.). Le secteur culturel reste fragilisé par la pandémie et soumis à des pressions financières qui font que bien souvent l'entretien et la mise à niveau des infrastructures sont reportés. Or les lieux de diffusion culturelle (salles de spectacle, musées, cinémas, bibliothèques) sont des lieux de rassemblement, de socialisation, d'échanges, d'acquisition de savoirs et il est primordial de les soutenir avec plus de force *justement* parce que les coûts augmentent et que les organismes ne sont plus capables d'y faire face. C'est dans ce contexte de surinflation et de pénurie que le secteur culturel a besoin d'un soutien accru du MCCQ. Notons par ailleurs qu'il s'agit d'une belle opportunité d'**accélérer la transition écologique** de la société québécoise, en investissant dans des rénovations énergétiques et thermiques ainsi que dans l'installation de technologies vertes sur les bâtiments culturels qui demeurent des lieux fréquentés par le public et donc de formidables vitrines. Le financement pourrait être interministériel en collaboration avec le MELCCFP (voir section 6).

3. Relance économique du secteur touristique (attraits et grands événements) :

Avec la culture, le secteur touristique est l'un des autres grands perdants de la pandémie et il convient de soutenir, temporairement mais résolument, sa relance. Un secteur touristique fort, attractif et diversifié permet d'une part de **capturer des capitaux étrangers** via la fréquentation des sites et régions du Québec par les touristes étrangers ; et d'autre part de **conserver au Québec des capitaux nationaux** en stimulant les dépenses touristiques par les Québécois sur l'ensemble du territoire plutôt qu'à l'extérieur.

Les festivals et grands événements constituent une des **signatures principales** de l'industrie touristique québécoise et la TOHU, bien que reconnaissant les efforts importants consentis par le Ministère du Tourisme depuis trois ans, appuie les recommandations du RÉMI de :

- « Maintenir le financement du *Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques* à un niveau comparable à celui des deux dernières années jusqu'à la fin de 2024-2025 » ;
- « Augmenter l'aide financière maximale pouvant être accordée à la performance touristique pour qu'elle passe de 1 M\$ à 1,25 M\$ ».

Par ailleurs, la TOHU recommande :

- De créer un volet "**attractions émergentes**" (ou de réserver un pourcentage de l'enveloppe disponible pour les projets émergents) dans tous les programmes pertinents du MTO, afin de propulser la création et l'expansion de nouveaux attraits touristiques à fort potentiel mais qui n'ont pas encore de retombées touristiques démontrées, en l'absence de saison de référence (ex. de prédémarrage à moins de trois ans d'exploitation). En d'autres termes, il s'agit de sortir de la logique du seul résultat touristique démontré, qui avantage les attraits plus anciens bénéficiant d'une reconnaissance historique et restreint la capacité d'innovation et d'adaptation aux nouvelles tendances touristiques chez les entrepreneurs de la relève ; et de faire davantage **confiance en la capacité d'analyse** des spécialistes du MTO pour donner leur chance à des projets nouveaux et porteurs, dans toutes les régions du Québec.
- Soutenir davantage la **mise en marché** pan-Québec et hors-Québec pour les attraits émergents à fort potentiel (par ex. via des campagnes promotionnelles « Saviez-vous que » ou « Le Québec hors des sentiers battus »), afin de diversifier les circuits touristiques et éviter l'engorgement de certains sites au détriment d'offres plus innovantes mais moins connues. C'est également l'opportunité de mettre de l'avant des attraits valorisant la culture québécoise contemporaine, la jeunesse, la diversité ethnoculturelle et l'innovation sociale.
- Enfin, le **tourisme d'affaires** est un sous-marché important de l'économie touristique. Sa clientèle présente un plus haut potentiel de dépenses in situ et de présence récurrente, dans le cadre d'événements professionnels et marchés d'affaires annuels ou biennaux. La

TOHU recommande donc de prolonger, bonifier et simplifier le traitement administratif du *Fonds de développement en tourisme d'affaires*, qui est apparu en 2022-23 pour une seule année, avec une enveloppe réduite et un processus de gestion plus lourd que d'autres subventions existantes au MTO, malgré que son apport fût intéressant.

4. Soutien au milieu de l'économie sociale :

« L'économie sociale est un modèle d'affaire qui a pour finalité le rendement à la communauté et la défense du bien commun, directement liée aux besoins et aux aspirations des collectivités. Les entreprises d'économie sociale jouent un rôle essentiel dans la vitalité économique et sociale de toutes les régions du Québec et, de manière particulière, dans des régions éloignées de grands centres urbains. » (Chantier de l'Économie sociale).

Toutefois, les entreprises d'économie sociale, quoique tout aussi productives et davantage pérennes que les entreprises à but lucratif, souffrent d'un **déficit d'attractivité** et de compétitivité de par les conditions salariales et avantages sociaux qu'elles peuvent offrir à leurs employés, rendant particulièrement plus vive la crise actuelle de main d'œuvre. Ce phénomène est par ailleurs accentué par certaines **iniquités** programmatiques auprès du Gouvernement du Québec.

Par conséquent, appuyant le Chantier et le CÉSIM, la TOHU recommande :

- D'accorder une subvention aux entreprises d'économie sociale qui embauchent ou forment leurs salariés, à la hauteur des crédits d'impôts reçus par les entreprises traditionnelles.
- D'augmenter la place accordée aux fournisseurs de l'économie sociale dans le volume d'achat des organismes gouvernementaux, tous secteurs d'activité confondus, via des **cibles de pourcentage d'achat** réhaussées annuellement.
 - Plus spécifiquement dans le cas des locations d'espaces pour des activités publiques (consultations, conférences) ou internes (rencontres d'équipes), de **prioriser les lieux opérés par des organismes d'économie sociale** (lieux de diffusion culturelle, centres communautaires, cuisines collectives, etc.) afin d'augmenter à la fois les revenus autonomes des entreprises d'ÉS et la reconnaissance par les employés du Gouvernement des réalités et réalisations des entreprises d'ÉS.

5. Développement de l'Est de Montréal :

Le développement économique, social, culturel et environnemental de l'Est de Montréal constituera l'un des plus importants chantiers transversaux pour le Québec dans les prochaines décennies. Si l'Est de l'île est le territoire historique des raffineries et des industries lourdes, le Nord-Est rassemble quant à lui une population humaine très importante dans une série de

quartiers denses, souvent multiculturels, défavorisés et mal desservis en infrastructures de tous types.

Le **potentiel culturel et récréotouristique** de certains secteurs de l'Est (incluant le Nord-Est) doit être pris en compte et exploité à son maximum. Le tourisme, les loisirs et la culture sont à la fois des **créneaux d'emploi et d'innovation** et des accélérateurs de mobilité, mais aussi des activités célébrant le vivre-ensemble et permettant de se projeter de façon ludique et collective dans un avenir plus désirable.

Le très complet rapport rédigé par M. Pierre Bellerose et rendu public par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal en juin 2022 identifie plusieurs pôles à très fort potentiel récréotouristique dès la prochaine décennie. Parmi ceux-ci, le secteur Cité des arts du cirque - Parc Frédéric-Back est identifié comme **pôle à rayonnement national** qui doit être reconnu par le Gouvernement et bénéficier d'importants investissements en infrastructures.

Dans ce contexte, la TOHU recommande de :

- Attester l'émergence d'un pôle culturel, récréatif et touristique à fort potentiel dans le Nord-Est de Montréal et d'appuyer financièrement son développement par des études de faisabilité et des investissements inscrits dans le PTI du Gouvernement (Ministères de l'Économie, de la Culture, du Tourisme, des Transports, de la Métropole).
- Intégrer formellement ce pôle – ainsi que le redéveloppement de la trame urbaine du quartier Saint-Michel le long de la rue Jarry – dans toutes les stratégies de développement de l'Est de Montréal (ex. mobilité collective ; territoires et grappes d'innovation etc.).

6. Transition socioécologique :

Enfin, face à la double crise climatique et de la biodiversité dont les deux plus récentes COP et la publication du 6^e rapport du GIEC n'ont fait que confirmer l'ampleur tout en offrant des pistes de solution, il n'est plus besoin de rappeler l'importance d'agir sur de multiples fronts en matière de décarbonation de la société, de la mobilité, de l'énergie, de l'alimentation, entre autres.

Afin d'accélérer la démarche de transition des citoyens et des entreprises, qu'elles soient privées ou à but non lucratif, la TOHU recommande de :

- **Relancer le Fonds Ecoleader**, interrompu au début de 2022, et d'en majorer significativement les fonds disponibles tout en en réservant un pourcentage cible aux entreprises d'économie sociale.
- Développer un programme interministériel impliquant les Ministères de l'Économie, de l'Environnement, de la Culture et la Solidarité sociale pour financer spécifiquement la **transition verte des actifs immobiliers** (bâtiment et équipements spécialisés, acquisition et rénovation) pour les entreprises d'économie sociale, notamment les **espaces culturels**

et communautaires, sur le modèle du programme *Bâtiments verts communautaires et inclusifs* de Infrastructures Canada.

- Implanter et financer (via des incitatifs fiscaux ou subventions directes), un programme de **contribution obligatoire à la mobilité collective et active pour les employeurs**, afin de généraliser la contribution des employeurs aux titres de transport en commun et aux équipements de mobilité active de leurs employés, sur le modèle de ce qui se fait en Europe.
- Financer via le Ministère des Transports des projets pilotes avec les agences de mobilité régionales ou municipales visant à **moduler l'offre** de transports collectifs en fonction de **pics de service occasionnels** lors d'événements générant une hausse de l'achalandage sur une destination spécifique (ex. festivals et événements sportifs, salles de spectacles après 22h) afin que le transport en commun soit une réelle option pour les visiteurs.
- Financer au Ministère de la Culture un projet permettant de **cartographier et mesurer les principales sources de GES du secteur culturel québécois** et contribuer à l'élaboration d'un plan d'action ciblé pour le secteur et par discipline, incluant les impacts de la production et de la diffusion physique et numérique (arts numériques, webdiffusion etc.).
- Ajouter dans les subventions du MCCQ et de ses sociétés d'État associées (CALQ, SODEC) un système de **bonification financière** allant jusqu'à 10% des montants accordés pour encourager des **pratiques plus écoresponsables** lors des appels à projets (production, tournée, etc.), à l'image de ce qui est implanté au MTO depuis 2022.
- Soutenir financièrement le déploiement dans le secteur culturel d'une offre de **formation aux enjeux climatiques et de littératie carbone** adaptée à chaque discipline et à chaque corps de métier, afin de garantir un niveau de connaissance élevé et homogène pour tous les travailleurs culturels du Québec, incluant ceux sur appel (techniciens, placiers...).
- La TOHU soutient également la recommandation du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) de « reconnaître, par le PSMOE (Ministère de l'Environnement), des organisations qui agissent sur l'environnement et les milieux de vie urbanisés et auprès des citoyennes et citoyens du Québec ». La TOHU se reconnaît pleinement dans ce statut de par ses programmes d'animation et d'éducation relative à l'environnement, dans le cadre de son mandat de pavillon d'accueil et d'interprétation du parc Frédéric-Back. Elle pourrait grandement bonifier son offre et son accessibilité auprès d'un public plus large grâce un soutien du PSMOE duquel elle est actuellement exclue.



Résumé des recommandations :

1. Soutenir la mise en place d'une campagne de promotion pour faire connaître et découvrir le cirque contemporain québécois.
2. Constituer un fonds de dotation de 50 M\$ pour assurer la mise à niveau des infrastructures en cirque au Québec.
3. Assurer la pérennisation et la structuration du secteur des arts du cirque en consacrant une enveloppe financière de 15 M\$ annuelle réservée au cirque au CALQ.
4. Supporter le MTESS face à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur des arts du cirque.
5. Continuer à rehausser les budgets consacrés aux sorties scolaires et de développer des processus d'affectation des enveloppes qui garantissent un équilibre entre les différentes disciplines artistiques.
6. Augmenter significativement les montants de soutien à la mission qui seront alloués par le CALQ à l'hiver 2024.
7. Maintenir pour au moins un exercice supplémentaire les aides post-pandémie visant à soutenir la reprise de la diffusion, notamment la *Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois* du CALQ qui vient à échéance le 31 mars 2023.
8. Bonifier de façon substantielle l'enveloppe d'aide aux immobilisations du MCCQ, pour tenir compte du contexte d'inflation généralisée.
9. Maintenir le financement du *Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques* à un niveau comparable à celui des deux dernières années jusqu'à la fin de 2024-2025.
10. Augmenter l'aide financière maximale pouvant être accordée à la performance touristique pour qu'elle passe de 1 M\$ à 1,25 M\$.
11. Créer un volet "attractions émergentes" dans les programmes pertinents du MTO, afin de propulser la création et l'expansion de nouveaux attraits touristiques à fort potentiel mais qui n'ont pas encore de retombées touristiques démontrées.
12. Soutenir davantage la mise en marché pan-Québec et hors-Québec pour les attraits émergents à fort potentiel.
13. Prolonger et bonifier le *Fonds de développement en tourisme d'affaires*.
14. Accorder une subvention aux entreprises d'économie sociale qui embauchent ou forment leurs salariés, à la hauteur des crédits d'impôts reçus par les entreprises traditionnelles.
15. Augmenter la place accordée aux fournisseurs de l'économie sociale dans le volume d'achat des organismes gouvernementaux, tous secteurs d'activité confondus, via des cibles de pourcentage d'achat réhaussées annuellement.
16. Prioriser les lieux opérés par des organismes d'économie sociale lors des locations d'espaces par le Gouvernement.

17. Attester l'émergence d'un pôle culturel, récréatif et touristique à fort potentiel dans le Nord-Est de Montréal et appuyer financièrement son développement par des études de faisabilité et des investissements inscrits dans le PTI du Gouvernement.
18. Intégrer formellement ce pôle – ainsi que le redéveloppement de la trame urbaine du quartier Saint-Michel le long de la rue Jarry - dans toutes les stratégies de développement de l'Est de Montréal.
19. Relancer le Fonds Ecoleader, en majorer significativement les fonds disponibles et en réserver un pourcentage cible aux entreprises d'économie sociale.
20. Développer un programme interministériel pour financer spécifiquement la transition verte des bâtiments culturels et communautaires.
21. Implanter et financer un programme de contribution obligatoire à la mobilité collective et active pour les employeurs.
22. Financer un projet permettant de cartographier et mesurer les principales sources de GES du secteur culturel québécois et contribuer à l'élaboration d'un plan d'action ciblé pour le secteur.
23. Ajouter dans les subventions du MCCQ et de ses sociétés d'État associées un système de bonification financière allant jusqu'à 10% des montants accordés pour encourager des pratiques plus écoresponsables.
24. Soutenir financièrement le déploiement dans le secteur culturel d'une offre de formation aux enjeux climatiques et de littératie carbone.
25. Reconnaître, par le PSMOE, des organisations qui agissent sur l'environnement et les milieux de vie urbanisés et auprès des citoyennes et citoyens du Québec